

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2018-047

Le conseil d'administration s'est réuni le 29 mai 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 18 mai 2018.

- VU** le code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et R719-57 ;
- VU** les statuts de l'Université ;
- VU** le règlement intérieur de l'Université ;

Point de l'ordre du jour : 1^{ère} Partie – P2 – Budget 2018 : Rectificatif n°1

Sont soumis au vote des conseillers le budget 2018 rectificatif n°1. Il s'agit de prendre en considération la notification du plafond d'emploi Etat actualisée (3 242 ETPT), les reports sur les opérations pluriannuelles (8 607 078 €) et une reprogrammation du plan pluriannuel d'investissement (1 776 223 € de crédits de paiement reprogrammés). Le résultat budgétaire s'élève à - 449 602 € et le résultat comptable à -1 730 732 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 31 Abstentions : 0 Votes exprimés : 31 Contre : 02 Pour : 29</p>
--

Fait à Paris, le **08 JUIN 2018**

Le Président



Frédéric DARDELE

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le : **11 JUIN 2018**
Transmis au Recteur le : **11 JUIN 2018**